

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 1

Artikel: Le Royal Hôtel, à Lausanne: architectes: MM. C. Mauerhofer, A. van Dorsser et C.F. Bonjour
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

t	Δt	$\psi(t)$	$a^2 \times \psi^2(t)$	$F(t)$	$F\left(t + \frac{L}{a}\right)$	Y	V	N. B.
				mètres				
secondes								
0	0.94	0.00123	0.1649	0	0	345.0	0.101	
0.94	0.94	0.00837	7.6362	— 55.6	0	289.4	0.628	
1.88	0.94	0.01551	26.214	— 102.0	0	293.0	1.069	
2.82	0.94	0.01643	29.423	— 72.7	— 55.6	327.9	1.318	Injecteur fermé au temps $t = 2$ sec.
3.76	0.94	"	"	— 41.8	— 102.0	405.2	1.464	
4.70	0.94	"	"	— 61.4	— 72.7	356.3	1.373	
5.64	0.94	"	"	— 81.6	— 41.8	305.2	1.271	
6.58	0.94	"	"	— 68.9	— 61.4	337.5	1.336	
7.52	0.94	"	"	— 55.4	— 81.6	371.1	1.400	
8.46	0.94	"	"	— 64.0	— 68.9	349.9	1.361	
9.40	0.94	"	"	— 72.8	— 55.4	327.6	1.317	
11.28	1.88	"	"	— 61.4	— 72.8	356.4	1.373	
13.16	1.88	"	"	— 68.9	— 61.4	337.5	1.336	
15.04	1.88	"	"	— 64.0	— 68.9	349.9	1.360	
16.92	1.88	0.01643	29.423	— 67.2	— 64.0	341.8	1.346	
0.12	1.88	0.00214	0.4991	— 7.7	0	337.3	—	
2.00	1.88	0.01643	29.423	— 93.8	— 0.77	243.5	—	Injecteur fermé.

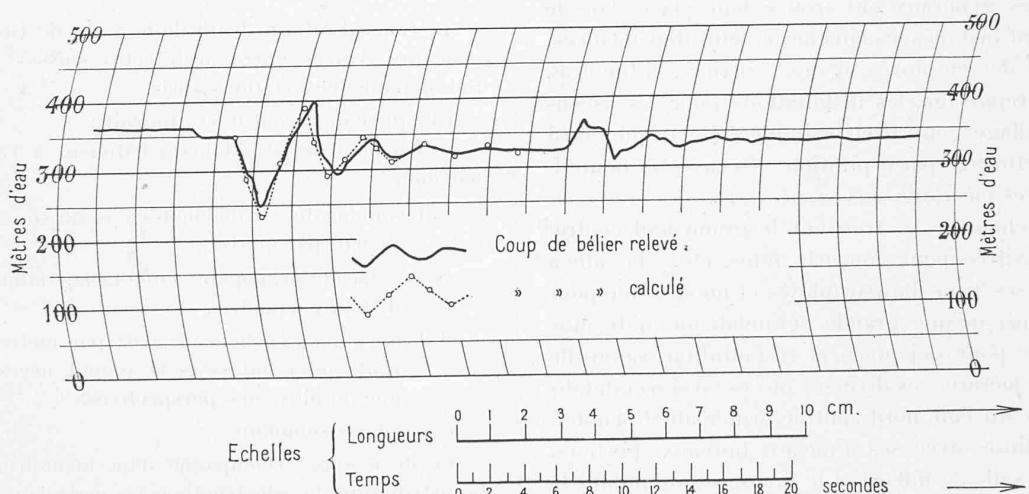


Fig. 4.

figure 3 sur le graphique relevé au manomètre enregistreur (voir fig. 4).

La coïncidence entre les résultats du calcul et le coup de bâlier enregistré est, ici aussi, tout à fait remarquable. Le léger décalage des ondes de pression N°s 2, 3 et 4 peut fort bien provenir de l'imperfection avec laquelle se faisait l'entraînement du tambour du manomètre, relié au tachygraphe à vitesse constante, non pas au moyen d'une commande rigide mais, comme nous l'avons dit plus haut, par une ficelle d'indicateur, dispositif qui ne réalise naturellement pas le synchronisme parfait entre les mouvements des deux tambours. Nous ferons remarquer, à l'appui de cette hypothèse que ce décalage disparaît pour les ondes suivantes.

(A suivre).

Le Royal Hôtel, à Lausanne.

(Pl. 1).

Architectes : MM. C. MAUERHOFER, A. VAN DORSSER et C. F. BONJOUR.

Le Royal Hôtel comprend environ 150 chambres de maîtres avec cabinet de toilette, 64 chambres de bains ainsi que tous les locaux nécessaires pour le service d'un hôtel de premier rang.

Il est la propriété d'une Société anonyme dont le Conseil d'administration est composé de MM. Rochat, notaire, président ; de Weiss, avocat, secrétaire ; Kaelin-Archinard, à Morgins ; A. Bizot, propriétaire, à Lausanne ; C. Mauer-

hofer, architecte, à Lausanne ; Dr J. Taillens, médecin, à Lausanne ; Ch. Schmidhauser, banquier, à Lausanne.

La Société a fait construire le Royal Hôtel sur le terrain acquis par elle, l'ancienne campagne des Jordils, longeant l'avenue Lausanne-Ouchy et jouissant d'une vue étendue sur le lac Léman et les Alpes.

Cet emplacement, très favorable, a permis l'établissement d'un parc dans lequel on a conservé les deux grands marronniers historiques, plantés lors du banquet mémorable du 14 juillet 1791, en souvenir duquel on a érigé il y a peu d'années, à côté de l'église d'Ouchy, à quelques pas de l'hôtel, le monument commémoratif sur lequel sont gravés tous les noms des participants.

Cette situation présente d'autres avantages, tels que la proximité d'une des stations du funiculaire Lausanne-Ouchy ; le passage continuel des trams sur l'avenue et le voisinage de l'embarcadère des bateaux à Ouchy, qui n'est qu'à quelques minutes du Royal Hôtel, qui se trouve aussi très rapproché de l'église protestante d'Ouchy, de l'église anglaise et de deux chapelles catholiques.

Un coup d'œil donné aux plans qui accompagnent cette notice permettra de se rendre facilement compte de la disposition générale et de la distribution des locaux du Royal Hôtel.

Les services généraux ont trouvé leur place dans le sous-sol où sont installés les cuisines et leurs dépendances, les réfectoires des employés et des courriers, la lingerie, buanderie et repassage, les installations pour les ascenseurs, le chauffage central et la lumière électrique, ainsi que pour le nettoyage par aspiration ; les caves et bouteilleurs et les autres pièces de service nécessaires.

Au rez-de-chaussée se trouvent le grand hall central avec rotonde vitrée pour concerts, fêtes, etc. ; la salle à manger avec ses trois bow-windows et une estrade pour l'orchestre, ainsi qu'une grande véranda au midi ; une salle attenante pour déjeuners et restauration, salons de réunions et de lecture, ces diverses pièces avec vérandas au midi ; puis du côté nord l'entrée principale de l'hôtel, d'allure grandiose, avec ses annexes, bureaux, portiers, office, etc., la salle de billard et le fumoir et enfin dans la partie à l'est, des chambres pour étrangers et pensionnaires.

L'entresol et les quatre étages du Royal Hôtel ont été aménagés pour les chambres à coucher avec cabinets de toilette et chambres de bains, disposés de façon à pouvoir former des appartements indépendants, ayant le nombre de pièces dont les familles en séjour auraient besoin.

Tout a été fait pour que l'installation du Royal Hôtel ne laisse rien à désirer, comme bien-être, confort et application de tout ce qui peut rendre un séjour agréable.

La partie centrale de l'Hôtel a été surélevée d'un étage, dans lequel se trouvent de belles pièces jouissant d'une vue magnifique sur le lac.

Au-dessus de ce cinquième étage, a été établi un Roof garden, grande terrasse-jardin, d'où l'on a de tous les côtés la vue la plus étendue et la plus belle que l'on puisse désirer.

Cette terrasse ombragée par des tentes mobiles à l'abri desquelles on pourra s'installer le plus agréablement possible pour prendre un thé, un café ou même un repas, en jouissant des beautés du site, sera certainement le clou du Royal Hôtel, qui laissera un souvenir inoubliable dans la mémoire de tous ceux qui l'auront vue et en ramènera sans doute beaucoup qui éprouveront le désir de la revoir encore.

Le Royal Hôtel, commencé en juin 1907 et ouvert le 5 juin 1909, en est actuellement à son huitième mois d'exploitation et son succès a déjà été tel que tous ses locaux ont été occupés, ce qui permet d'espérer qu'un avenir prochain réalisera toutes les prévisions de ses fondateurs qui comptent eux-mêmes beaucoup sur l'amabilité, le tact et les réelles capacités du Directeur M. Otto Kälin.

Le coût de la construction du Royal Hôtel, compris l'achat du terrain et du mobilier, est d'environ 2,400,000 francs.

Programme du Concours pour l'élaboration de deux projets de Stations-Abris à construire l'une à Chantepoulet, l'autre place Longemalle, à Genève.

Le Conseil Administratif de la Ville de Genève ouvre un concours d'idées entre architectes suisses ou établis en Suisse pour deux stations-abris.

Chaque concurrent devra fournir :

- a) Un plan de situation du bâtiment à l'échelle de 0,01 par mètre ;
- b) Les plans du rez-de-chaussée et du sous-sol, à l'échelle de 0,02 par mètre ;
- c) Une façade principale et une façade latérale, à l'échelle de 0,02 par mètre ;
- d) Une coupe à l'échelle de 0,02 par mètre. (Les concurrents pourront, s'ils le jugent nécessaire, fournir une ou plusieurs perspectives.)
- e) Un devis sommaire.

Ce devis sera accompagné d'un mémoire descriptif sur la distribution, la construction, les matériaux à employer.

Les plans et façades pourront être exécutés simplement au trait ; il pourra être prévu des panneaux d'affichage.

Les plans et toutes pièces accompagnant un projet seront revêtus d'une devise écrite, répétée sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les projets seront adressés au Conseil Administratif de la Ville de Genève jusqu'au 1^{er} mars 1910 inclusivement.

Les projets envoyés au concours seront soumis à un jury nommé par le Conseil Administratif de la Ville de Genève et composé de :

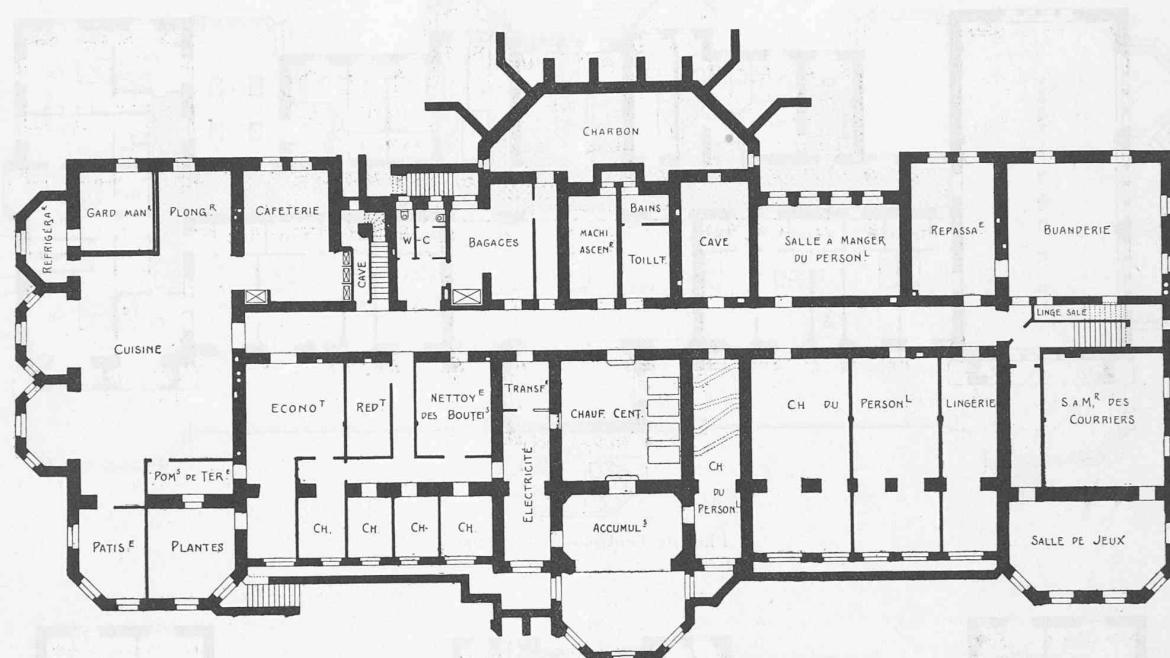
- 1^o M. Imier-Schneider, président du Conseil Administratif.
- 2^o M. Camoletti, Alexandre, architecte.
- 3^o M. Martin, Camille, architecte.
- 4^o M. Roche, Henry, architecte.
- 5^o M. Streit-Baron, entrepreneur.

Les membres du jury ont accepté leur mandat et, après discussion, ont donné leur approbation au présent programme.

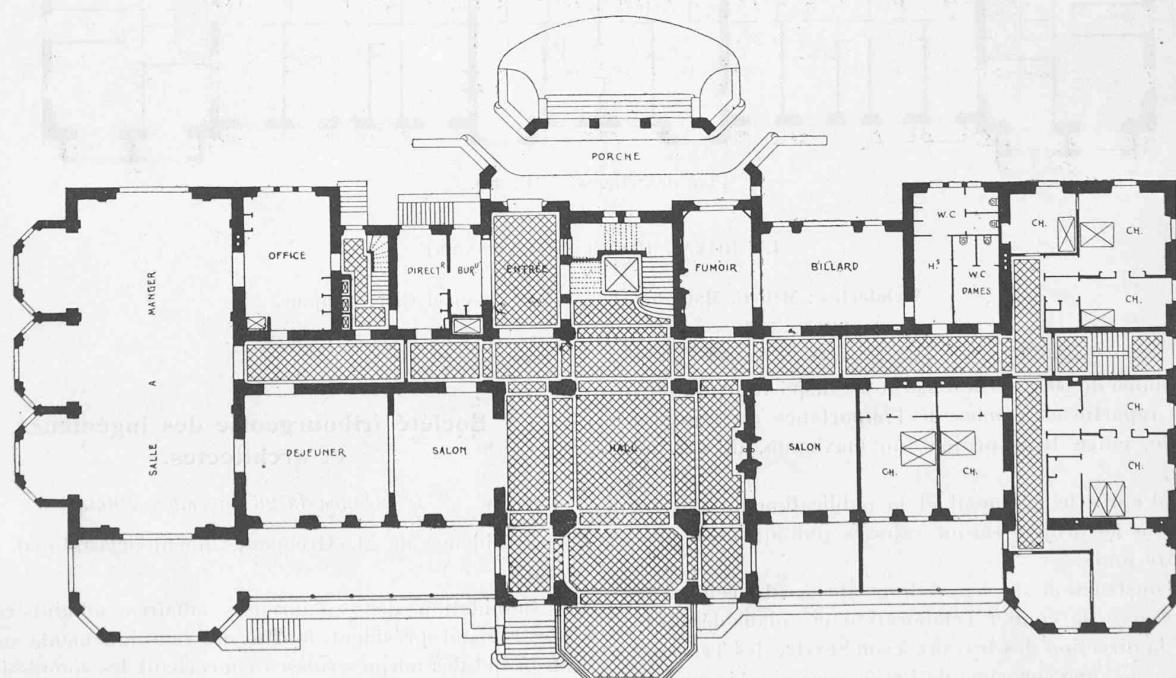


LE ROYAL HOTEL, A LAUSANNE

ARCHITECTES : MM. C. MAUERHOFER, A. VAN DORSSER et C.-F. BONJOUR, a LAUSANNE



Plan du sous-sol. — 1 : 400.

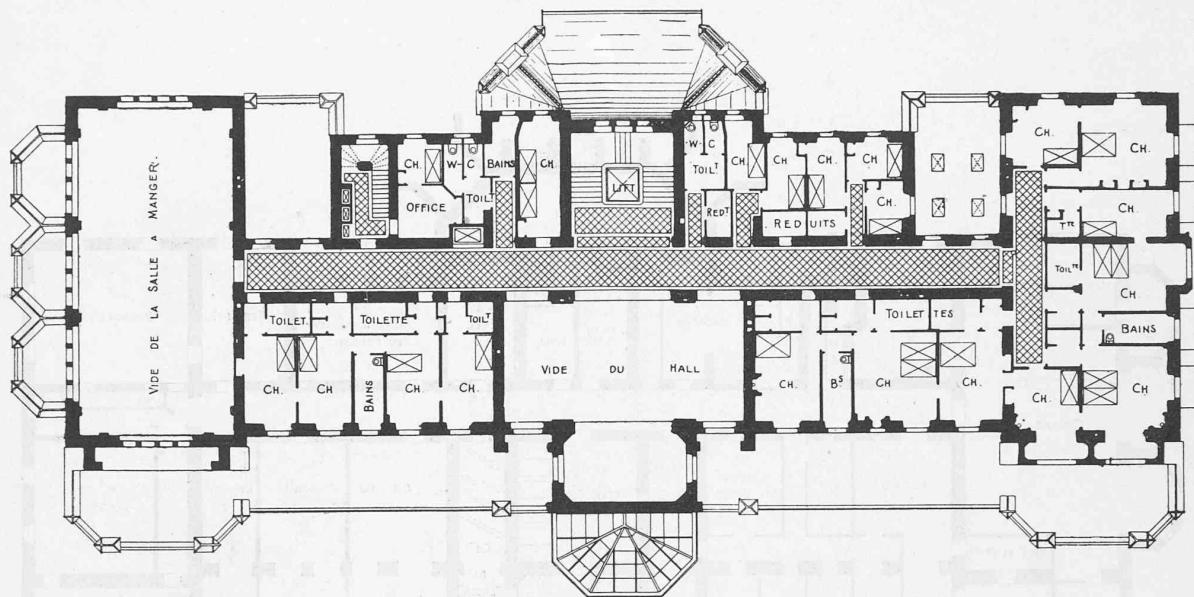


Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.

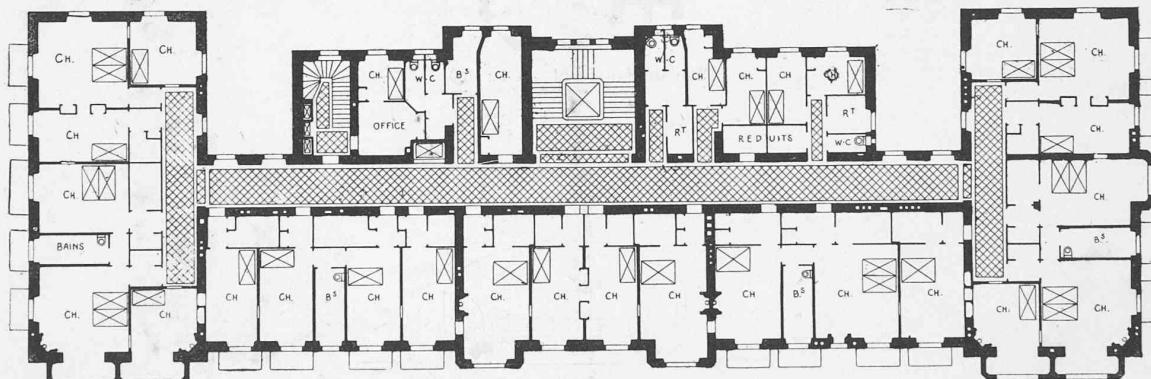
LE ROYAL HOTEL, A LAUSANNE

Architectes : MM. C. Mauerhofer, A. van Dorsser et C. F. Bonjour.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE



Plan de l'entresol. — 1 : 400.



Plan des étages. — 1 : 400.

LE ROYAL HOTEL, A LAUSANNE

Architectes : MM. G. Mauerhofer, A. van Dorsser et C. F. Bonjour.

Une somme de 600 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes de l'importance qu'il jugera convenable, entre trois projets, au maximum, de chaque catégorie.

Aussitôt après le jugement et la publication du rapport du jury, tous les projets seront exposés publiquement pendant quinze jours.

Si la construction de ces stations-abris est décidée, la Ville se réserve de confier l'élaboration des plans définitifs ainsi que la direction des travaux à son Service des Travaux.

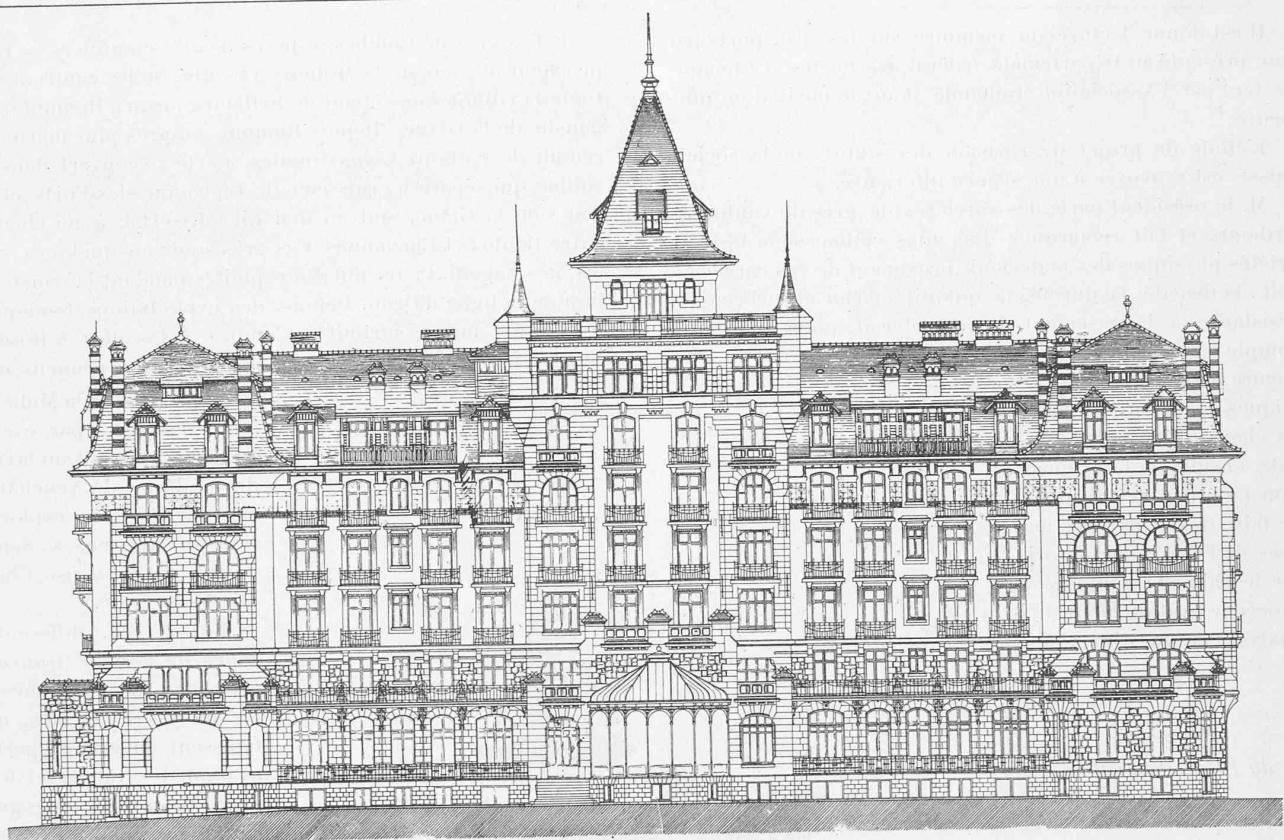
Dans ce cas, une surprise de 100 fr. sera ajoutée au premier prix de chaque catégorie.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

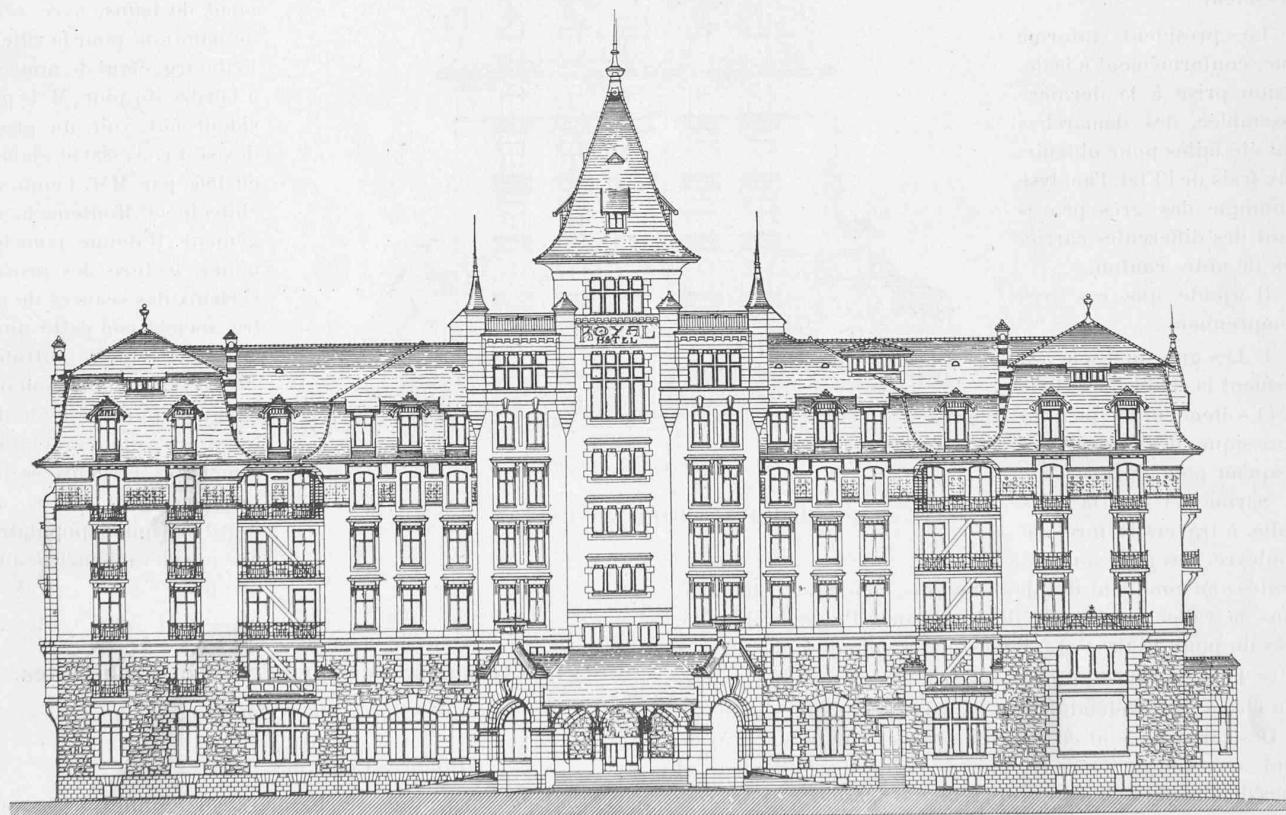
1re Séance du 26 novembre 1909.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Liquidation des nombreuses affaires administratives. M. Gremaud, président, fournit des renseignements au sujet du projet des normes suisses concernant les soumissions et l'exécution des travaux de construction. On remet aux membres de la Société suisse un exemplaire imprimé du projet, établi par la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, d'entente avec la Société suisse des Entrepreneurs. Une commission spéciale est nommée, avec charge d'examiner le projet en question et d'en faire rapport dans une prochaine séance.



Façade sud. — 1 : 400.



Façade nord. — 1 : 400.

LE ROYAL HOTEL, A LAUSANNE

Architectes : MM. C. Mauerhofer, A. van Dorsser et C. F. Bonjour.

Il est donné lecture du mémoire sur les transports par eau, présenté au Département fédéral des Postes et Chemins de fer, par l'Association romande pour la navigation intérieure.

L'étude du projet de révision des statuts de la Société suisse, est renvoyée à une séance ultérieure.

M. le président parle des carrières de grès du canton de Fribourg et fait remarquer que nous connaissons les propriétés physiques des matériaux provenant de ces carrières, soit : la densité, la dureté, la quantité d'eau absorbée et la résistance à l'écrasement. Il importeraient, pour se rendre compte exactement de la valeur de ces matériaux, de connaître encore leurs propriétés chimiques et surtout la teneur en chaux. L'assemblée décide, ensuite de la proposition faite par le Président, de faire des démarches auprès de l'Etat pour autoriser le chimiste cantonal à procéder gratuitement aux analyses en question.

*2^{me} Séance
du 10 décembre 1909.*

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Le président informe que, conformément à la décision prise à la dernière assemblée, des démarches ont été faites pour obtenir, aux frais de l'Etat, l'analyse chimique des grès provenant des différentes carrières de notre canton.

Il ajoute que ces grès comprennent :

1^o Les grès du flisch, qui forment la chaîne de la Berne et s'étendent au pied du jurassique, de Montsalvens jusqu'au pont de Broc sur la Sarine et de là vers Bulle, à travers la forêt de Bouleyre. Ces grès sont exploités : au confluent des deux Singine, lieu dit « Zollhaus », dans la vallée supérieure de la Gérine (Passelbschlund) ; près du pont de Broc et à l'ouest de la ville de Bulle.

2^o Les grès de Rallingen se trouvent dans une colline peu élevée, qui s'étend depuis Everdes jusqu'aux Alpettes.

Des carrières sont en exploitation : à Champotz, près du pont suspendu de Corbière, puis à Vuippens, à Vaulruz et précédemment à Marsens et à la Savoyarde. Sur la rive opposée de la Sarine, on constate l'existence de ces grès à Pont-la-Ville et à La Roche.

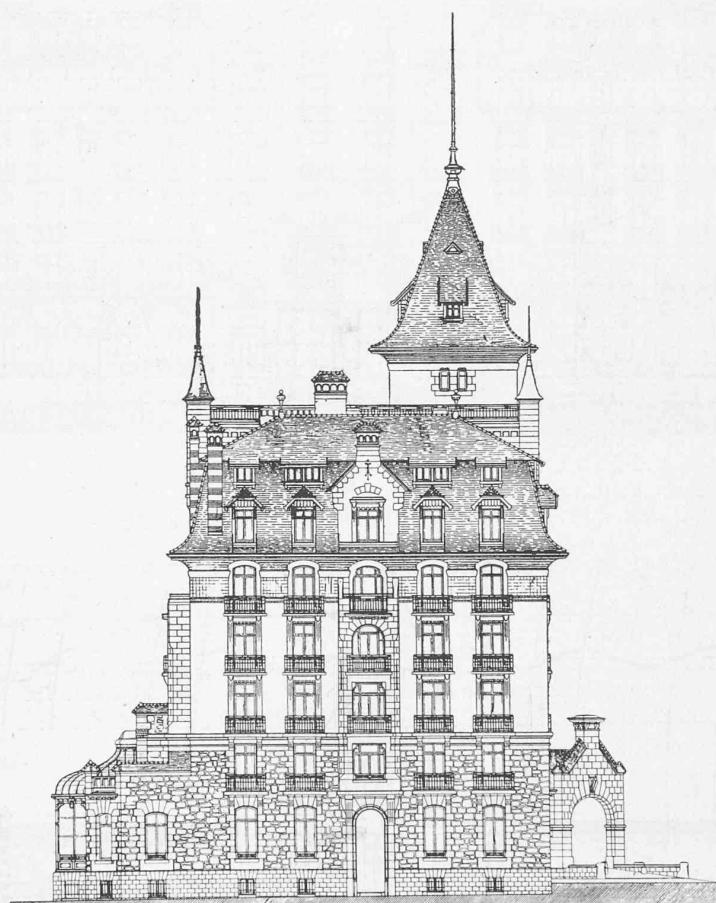
3^o Les grès d'Attalens ne sont pas encore bien déterminés ; ce sont des roches silico-calcaires, qui n'apparaissent que dans les environs d'Attalens, où elles sont exploitées.

4^o Les grès de Combes, espèces de grès coquilliers, se rapprochent de ceux de la Molière. Ces grès se rencontrent sur toute la colline qui s'étend de Fribourg jusqu'à Romont (rive gauche de la Glâne). Depuis Romont, un grès plus marneux, rempli de cailloux, sans fossiles, a été découvert dans la colline qui sépare le ruisseau de Chavannes-les-Forts et le cours de la Glâne, soit au lieu dit « Essert », à mi-chemin entre Bouloz et Chavannes. Ces grès sont, en quelques sortes, des nagelfluit ; ils ont été exploités pendant la construction de la ligne d'Oron. Depuis, des exploitations temporaires ont été faites, surtout à Combes, à Péralles, à Rosé, à Neyruz, à Villars-St-Pierre, à Chavannes-sous-Arsonnens, etc.

5^o Les grès de la Molière, grès coquilliers par excellence, se trouvent sur la rive droite du lac de Neuchâtel. Des carrières en exploitation se trouvent à Seiry, Bollion, La Vounaise, Cheyres, Murist, etc.

Entre ces différentes zones de grès se trouvent les molasses d'eau douce et les molasses marines, qui tapissent en grande partie le fond des vallées et forment les contreforts des grès dont nous venons de parler.

La question d'établissement de bains, avec école de natation, pour la ville de Fribourg, étant de nouveau à l'ordre du jour, M. le président fait voir un projet devisé Fr. 35 000 et élaboré en 1866 par MM. Lendi, architecte et Montenach, ingénieur. Il donne, pour terminer, lecture des procès-verbaux des séances de notre société, où cette question a été déjà autrefois (1886-1887), longuement discutée. L'opportunité de doter notre ville d'un établissement de ce genre se fait toujours plus sentir, aujourd'hui que la population a considérablement augmenté.



Façade est. — 1 : 400.

LE ROYAL HOTEL, A LAUSANNE

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaire du Comité Central aux Sections.

Honorés Collègues,

Vous confirmant notre circulaire du 7 juillet 1909, nous nous permettons de vous rappeler que le dernier délai pour l'envoi au Comité central des propositions concernant des modifications à apporter au projet de *Normes pour les soumissions*, était échu à fin décembre dernier. Nous vous prions donc de nous faire parvenir vos propositions au plus tôt, afin

qu'il puisse encore en être tenu compte. Une première séance de la Commission qui s'occupe de cette question est fixée au commencement de janvier.

Avec considération distinguée.

Au nom du Comité central :

Le Président, Le Secrétaire,
G. NAVILLE. H. PETER.

Zurich, 30 décembre 1909.

pas comme le tracé graphique, elles exigent des simplifications qui ne sont pas toujours acceptables sans autre, telle l'hypothèse que l'effort dû au vent agit suivant la direction du souffle et non normalement à la surface frappée. Suivant les cas, la différence est même considérable.

Cette question mise à part, l'étude devient pratique par l'utilisation de tables de calcul qui l'accompagnent et donnent de prime abord et suivant le cas des valeurs caractéristiques de la construction choisie.

La méthode est d'ailleurs instructive de par le point de vue général qu'elle choisit. Nous aurions toutefois voulu lui



PORTE DU ROYAL HOTEL, A LAUSANNE

Architectes : MM. C. Mauerhofer, A. van Dorsser et C. F. Bonjour.

BIBLIOGRAPHIE

Calcul des arcs élastiques à parois pleines sans articulation au sommet. Dr-ing. Max Ritter. — W. Ernst, Berlin. 54 pages et 36 fig. Prix 3 mark.

Une intéressante étude complémentaire tendant à traiter l'arc comme une poutre encastrée élastiquement ou non, et soumise à l'influence d'une « Bogenkraft » agissant dans le centre de gravité des poids élastiques des éléments de l'arc. Parmi eux, il faut compter les deux expressions de l'élasticité des appuis, s'il y a lieu.

Cette méthode, complètement analytique, donne une simplification de la méthode générale de Müller-Breslau. Elle n'arrive pourtant pas à la clarté de la simple méthode de l'ellipse d'élasticité, car, outre que les formules ne parlent

devoir donner plus de relief à la présence des points fixes des arcs continus sur piles simplement flexibles.

Une étude des conditions de stabilité du pont de Pyriment, sur le Rhône, montre l'influence au fond peu importante de l'élasticité horizontale des têtes de piles, l'augmentation des moments fléchissants se limitant à 15 % des moments maxima à la clef. Du reste, si la rigidité longitudinale faisait défaut dans les appuis, on arriverait à des résultats bien plus sérieux.

A. P.

Handbuch für Eisenbetonbau. Dr-ing. von Emperger. — Volume IV. 1. 2. W. Ernst, Berlin. 647 pages et 1400 fig. Prix 15 mark, broché.

Une nouvelle livraison qui vient enrichir cette bibliothèque. Non que tous les exemples qu'elle rapporte soient nou-